REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº 2000-161 DU 29 MARS 2000

Portant nomination de Madame Ginette AFANWOUBO épouse HOUNSA, magistrat en qualité de Secrétaire général adjoint du Conseil supérieur de la magistrature.

CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- VU la loi n° 94-027 du 15 juin 1999 relatif au Conseil supérieur de la Magistrature ;
- VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996;
- VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement;
- VU le décret n° 97-30 du 29 janvier 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'homme;
- Sur proposition du garde des sceaux, ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 1er mars 2000,

DECRETE:

<u>Article 1er</u>. – Madame AFANWOUBO Ginette épouse HOUNSA, magistrat, est nommée Secrétaire général adjoint du Consell supérieur de la magistrature.

Article 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressée et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 29 Mars 2000

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU. -

Le Ministre d'Etat, chargé de la coordination de l'action gouvernementale, du plan, du développement et de la promotion de l'emploi,

Bruno AMOUSSOU .-

A Smoust +

Le garde des sceaux, ministre de la Justice, de la législation et des

droits de l'homme

Joseph H. GNONLONFOUN.-

le ministre des Finances et de l'économie,

Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MJLDH 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.-